



Bulletin Officiel

N°6591 Vendredi 22 Avril 2022

www.cmf.tn27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS 4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

AMEN ALLIANCE SICAV 5

AMEN PREMIERE SICAV 6

SICAV AMEN 7

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ASSURANCES MAGHREBIA 8

CITY CARS 11

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR- 12

CEREALIS 14

POULINA GROUP HOLDING 15

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNANT 19

SICAV AVENIR 21

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV L'EPARGNANT 23

SICAV AVENIR 25

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'EPARGNANT 26

SICAV AVENIR 27

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1

28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

38

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
- S.P.D.I.T. – SICAF AGO
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- AGO
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- AGE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2022, au plus tard le 20 Avril 2022.

AVIS DES SOCIETES				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social:				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :				
<ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :				
<ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2022 - AC - 017

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN ALLIANCE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019
Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **AMEN ALLIANCE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 Avril 2022 à 13H00**, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2021;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- 7/ Fixation des jetons de présence ;
- 8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 9/ Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN PREMIERE SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **AMEN PREMIERE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 28 avril 2022 à 11H 00**, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/** Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021;
- 2/** Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2021 ;
- 3/** Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- 4/** Approbation des conventions réglementées ;
- 5/** Quitus aux Administrateurs ;
- 6/** Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- 7/** Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs;
- 8/** Fixation des jetons de présence;
- 9/** Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 10/** Pouvoirs en vue des formalités ;

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AMEN
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV AMEN** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 avril 2022 à 12H00**, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2021 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- 7/Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 10/Pouvoirs en vue des formalités ;

2022 - AS - 0414

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ASSURANCES MAGHREBIA S.A**

Siège social : 64, Rue de Palestine 1002 Tunis

La société Assurances Maghreb SA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022.

**Indicateurs d'activité au 31/03/2022
(Provisoires)**

(Unité) : 1000 dinars

	1er Trimestre 2022	1er Trimestre 2021	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021 (*)
1- Primes émises et acceptées nettes d'annulations en cours	83 309	73 562	83 309	73 562	203 854
Incendie et Risques divers	33 606	29 836	33 606	29 836	53 176
Santé	25 473	21 710	25 473	21 710	74 997
Automobile	22 638	20 635	22 638	20 635	72 081
Transport	1 593	1 379	1 593	1 379	3 600
2- Primes cédées	37 741	32 563	37 741	32 563	67 550
Incendie et Risques divers	29 127	24 531	29 127	24 531	41 621
Santé	6 856	6 512	6 856	6 512	21 611
Automobile	474	426	474	426	1 511
Transport	1 283	1 094	1 283	1 094	2 806
3-Commissions	5 842	5 028	5 842	5 028	16 318
4- Charges de sinistres nettes	32 393	25 826	32 393	25 826	102 516
Incendie et Risques divers	2 291	1 279	2 291	1 279	3 019
Santé	15 992	13 131	15 992	13 131	52 546
Automobile	13 803	11 393	13 803	11 393	46 867
Transport	308	22	308	22	85
5- Produits financiers nets	4 875	4 122	4 875	4 122	19 506

(*) chiffres audités

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs sont arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

1. Les chiffres au 31 mars 2022 sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Réglés, Primes Cédées, Commissions) et Revenus Financiers.
2. Les charges de commissions : s'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
3. La charge de sinistres nette correspond à la charge de sinistres brute³ moins la charge de sinistres cédée.
4. Les produits financiers nets, comprennent les loyers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (dépôts, obligations et autres). Les produits de placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.
5. Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 sont audités.

II. LES FAITS SAILLANTS AYANT MARQUE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE DU 01 JANVIER AU 31 MARS 2022

Au terme du premier trimestre 2022, Assurances Maghrebria a réalisé :

1. Un chiffre d'affaires qui s'élève à **83,309 MD** contre 73,562 MD au 31.03.2022, enregistrant une augmentation de 13,25% et un taux de réalisation de 103,17% du budget relatif au premier trimestre 2022.
2. Des primes cédées qui s'élèvent à **37,741 MD** contre 32,563 MD au 31.03.2022, soit une hausse de 15,90%, en corrélation avec l'évolution du chiffre d'affaires par branche, marquant ainsi un taux de réalisation de 105,50% par rapport au budget au 31 mars 2022.
3. Une augmentation de la charge de sinistres nettes de 25,43%, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 101,57% par rapport au budget prévu au 31.03.2022.
4. Des produits financiers nets de **4,875 MD** contre 4,122 MD une année auparavant, soit une progression de 18,27% et un taux de réalisation de 103,25% par rapport budget relatif au premier trimestre 2022.

Les performances réalisées au 31 mars 2022 ont dépassé les prévisions initiales, et confirment l'aptitude de la compagnie à réaliser les objectifs fixés dans le business plan 2020-2024.

³ La charge de sinistres brute comprend les sinistres réglés nets de recours encaissés et compte tenu des frais de gestion de sinistres, ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer.

III. FORECAST 2022 :

Les prévisions de l'année 2022 de la compagnie ont été actualisées sur la base des réalisations au 31 mars 2022, dans la continuité des orientations stratégiques et de la conjoncture économique et politique du pays.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Chiffre d'affaires

En 2022, le chiffre d'affaires prévisionnel de la compagnie atteindrait **222,500 MD** contre 212,630 MD initialement prévus dans le business plan 2020-2024, soit un écart positif de **4,6%**, enregistrant ainsi une évolution de **9,1%** par rapport à 2021.

Primes cédées

En adéquation avec l'évolution prévisionnelle du chiffre d'affaires par branche, les primes cédées évolueraient de **10,6%**.

Commissions

Compte tenu de la structure prévisionnelle du chiffre d'affaires par branche 2022, les commissions à servir à notre réseau de distribution évolueraient de **10,3%**.

Charge de sinistres nette

La charge de sinistres nette a été revue à la hausse marquant un écart de **4,2%** par rapport à ce qui était prévu au niveau du business plan 2020-2024, et ce en adéquation avec l'évolution du chiffre d'affaires.

Produits financiers nets

Les produits financiers nets ont été revus à la hausse tenant compte de la structure des placements au 31 mars 2022, ils évolueraient de **12,1%** par rapport à 2021 et de **13,8%** par rapport à ce qui était prévu au niveau du business plan 2020-2024.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

La société CITY CARS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022.**INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 1^{er} TRIMESTRE 2022**

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2022 *	1 ^{er} Trimestre 2021	Au 31/12/2021 *
Total des Revenus (Hors taxes)	46 303 743	70 665 878	332 256 420
Coût d'achat des marchandises vendues	39 512 538	58 914 189	280 620 625
Charges Financières nettes	432 093	(68 984)	351 864
Produits des placements	1 876 316	889 383	6 323 185
Trésorerie nette	97 344 686	61 256 223	111 057 191
Délai Moyen de règlement des fournisseurs	149	145	119
Nombre de points de vente	19	18	19
Surface totale des points de vente (en m ²)	23 052	22 292	23 052
Masse Salariale	846 195	735 113	3 494 998
Effectif fin de période	69	69	71

* : Selon les données comptables disponibles

Les indicateurs publiés ci-dessus sont issus des comptes comptables établis conformément aux principes et normes comptables Tunisiens.

Faits saillants :

- Les revenus de City Cars se sont établis courant le 1^{er} trimestre 2022 à 46,304 MD contre 70,666 MD durant la même période en 2021, marquant ainsi une régression de 34,5%. Cette régression est essentiellement due à la baisse remarquable du volume d'importation des Véhicules Neufs au titre du 1^{er} trimestre 2022 comparativement à la même période en 2021.
Cette baisse est appelée à être résorbée courant les mois à venir compte tenu d'un rythme prévisionnel d'importation en Véhicules Neufs beaucoup plus soutenu que celui du 1^{er} trimestre 2022.
- Au terme du 1^{er} trimestre 2022, la trésorerie nette s'est élevée à 97,345 MD contre 61,256 MD une année auparavant, enregistrant une augmentation de 58,9%.
- Les produits des placements ont plus que doublé courant le 1^{er} trimestre 2022 pour s'établir à 1,876 MD contre 0,889 MD durant la même période en 2021.

MD : Million(s) de Dinars.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE -STAR-

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP.667

La Société STAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022:

Indicateurs d'activité AU 31/03/2022-STAR- PROVISOIRES			
Unité : 1000 dinars			
Primes Emises Nettes d'Annulations, de Ristournes /Exercice En cours ,de coassurances et de Taxes			
Branches	1er Trimestre 2022	1er Trimestre 2021	Année 2021
Automobile	68 726	65 285	198 018
Incendie et Risques Divers	16 129	15 233	29 914
Transport	2 365	2 876	16 892
Autres Branches	28 587	26 779	88 190
Total Non Vie	115 808	110 173	333 015
Vie	10 469	9 932	36 259
Total Général	126 277	120 105	369 273
PRIMES ACQUISES			
Branches	1er Trimestre 2022	1er Trimestre 2021	Année 2021
Automobile	47 580	45 632	198 546
Incendie et Risques Divers	5 950	7 796	28 654
Transport	2 879	4 394	17 747
Autres Branches	23 193	28 827	87 451
Total Non Vie	79 602	86 649	332 398
Vie	10 720	9 467	36 248
Total Général	90 322	96 116	368 646
PRIMES CEDEES			
Branches	1er Trimestre 2022	1er Trimestre 2021	Année 2021
Automobile	2 686	2 608	9 015
Incendie et Risques Divers	9 450	8 758	16 092
Transport	1 272	1 288	11 021
Autres Branches		11	196
Total Non Vie	13 408	12 665	36 324
Vie			2 627
Total Général	13 408	12 665	38 951
COMMISSIONS ECHUES			
Branches	1er Trimestre 2022	1er Trimestre 2021	Année 2021
Total Général	11 812	11 393	37 407
SINISTRES REGLES			
Branches	1er Trimestre 2022	1er Trimestre 2021	Année 2021
Automobile	41 968	34 488	137 892
Incendie et Risques Divers	2 558	2 298	13 881
Transport	367	1 179	8 029
Autres Branches	24 483	20 471	80 463
Total Non Vie	69 377	58 435	240 265
Vie	2 678	2 838	12 899
Total Général	72 055	61 273	253 165
SINISTRES DECLARES (NOMBRE)			
Branches	1er Trimestre 2022	1er Trimestre 2021	Année 2021
Automobile	12 946	12 771	51 083
Incendie et Risques Divers	512	465	2 065
Transport	34	33	85
Autres Branches*	191 800	161 446	644 127
Total Non Vie	205 292	174 715	697 360
Vie	271	157	779
*Bulletins de soin Groupe Maladie			
PRODUITS FINANCIERS ECHUS*			
TOTAL	1er Trimestre 2022	1er Trimestre 2021	Année 2021
TOTAL	20 027	18 622	91 145
<p><i>*Les primes émises relatives à l'année 2021 ont été retraitées pour besoin de comparabilité et sont nettes des annulations sur exercices antérieurs, des annulations sur exercice en cours, des ristournes sur exercice en cours, de coassurance et de taxes.</i></p> <p><i>*Les revenus échus et non encore encaissés à court terme sont inclus dans le cumul à la fin de la période et sont de l'ordre de 9 386 mD contre 9 991 mD en 2021.</i></p> <p><i>Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Réglés, Sinistres déclarés, Primes Cédées, Commissions) et Revenus Financiers.</i></p>			

FAITS SAILLANTS DE LA PERIODE
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR
Activité Au 31/03/2022 (provisoire)

Au terme du premier trimestre de l'année 2022, la STAR enregistre :

- Des primes émises en évolution de 5,1%, soit un total de l'ordre de 126,277 MD à fin Mars 2022 contre 120,105 MD enregistrés à la fin de la même période de 2021. Cet accroissement est tiré par le développement des souscriptions des branches santé (+8%), automobile (+5,3%), Incendie, risques techniques et divers (+5,9%) et vie (+5,4%) liée principalement à l'accroissement des souscriptions des contrats épargne.
- Des primes cédées en évolution de 5,9% par rapport à la même période de l'année 2021. Les branches Incendie et Risques Divers enregistrent une évolution de 7,9%, la branche automobile de 3 % et la branche Transport affiche une diminution de 1,2%.
- Des indemnisations servies totalisant 72 MD contre 61,3 MD en 2021, soit une augmentation de 10,8 MD (+17,6%) liée à la hausse des règlements de la branche automobile de 7,5 MD tirés principalement par l'accélération de la cadence des règlements des sinistres corporels (suite à la reprise de l'activité normale des tribunaux au courant de l'année 2022 en comparaison avec le premier trimestre 2021), Santé collective (+ 4,1 MD) suite à l'augmentation du nombre des déclarations sinistres (+18,8%) et des branches Incendie et Risques Divers (+0,261 MD). Par ailleurs, les branches transport et vie enregistrent respectivement des baisses de 0,811 MD et 0,160 MD.
- Un total des produits financiers brut de 20 MD contre 18,6 MD en 2021, soit une évolution positive de 7,5%.

NB : -Seuls les chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 sont audités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**CEREALIS SA**

Siège social : 1, Rue Turkana, Immeuble Prince du Lac, App n°1-Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La Société CEREALIS publie les indicateurs d'activité relatifs au Premier Trimestre 2022 :

Libellées	Unité	1 T 2022	1 T 2021	Var %	Cumul au 31/03/2022	Cumul au 31/03/2021	Var %	31/12/2021
Revenus cerealis	Unité	5 199 611	4 547 120	14,35%	5 199 611	4 547 120	14,35%	20 823 430
Snacks salés	dt	5 199 611	4 547 120	14,35%	5 199 611	4 547 120	14,35%	20 823 430
Local	dt	5 199 611	4 458 397	16,63%	5 199 611	4 458 397	16,63%	20 634 548
Export	dt	0	88 723	-100,00%	0	88 723	-100,00%	188 882
Production cerealis	Unité	5 320 927	4 608 622	15,46%	5 320 927	4 608 622	15,46%	20 755 603
Valeur	dt	5 320 927	4 608 622	15,46%	5 320 927	4 608 622	15,46%	20 755 603
Investissement cerealis	Unité	562 388	168 006	234,74%	562 388	168 006	234,74%	565 259
Investissement corp & incorporel	dt	562 388	168 006	234,74%	562 388	168 006	234,74%	565 259
Structure d'endettement cerealis	Unité				2 417 988	3 746 149	-35,45%	2 487 580
Solde endettement LT cerealis	dt				336 861	590 386	-42,94%	336 861
Solde endettement CT cerealis	dt				2 081 127	3 155 763	-34,05%	2 150 719
Solde découvert cerealis	dt				0	0	#DIV/0!	0

*Les chiffres de l'année 2021 sont des chiffres audités.

Commentaires sur les données individuelles:

La société réalise en ce premier trimestre de l'année 2022 une croissance de 14,3% de son chiffre d'affaire par rapport à la même période de l'an dernier. Cette performance est tirée essentiellement par l'amélioration de son empreinte terrain.

Malgré cette croissance, et comme noté lors de notre publication précédente, la situation socio-économique d'une part, l'inflation inédite des matières premières et des coûts de production d'autre part, sont des facteurs importants qui nous imposent d'être vigilants et requieront une capacité d'adaptation à tout changement sur le terrain. Nonobstant cela, la Société, forte de ses capitaux propres, de ses avantages compétitifs majeurs, et de la diversité de ses produits, reste convenablement armée pour affronter les éventuelles difficultés et tachera de naviguer intelligemment toute période difficile si cela s'avère nécessaire.

Pour ce qui est des investissements corporels et incorporels, ceux-ci se sont situés à 562 KDT au 31/03/22, et ont concerné essentiellement des équipements de production et des équipements de placement produit.

L'endettement se situe quant à lui à 2,4 MDT, soit en baisse de 35,4% par rapport à la même période l'année précédente, et est essentiellement constitué de crédits de gestion.

Au niveau qualitatif, l'entreprise continue à consolider sa position de leader.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

POULINA GROUP HOLDING
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

La société Poulina Group Holding « PGH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022 :

1. Activités du Groupe POULINA**1.1. Indicateurs Globaux**

Indicateurs	31/03/2021	31/03/2022	Variation	Année 2021
<u>Chiffre d'affaires Global</u>	<u>788 005 967</u>	<u>916 642 863</u>	<u>16%</u>	<u>3 336 170 858</u>
CA Local	697 772 882	801 996 757	15%	2 953 037 751
CA Export	90 233 085	114 646 106	27%	383 133 107
Production	800 126 426	931 256 976	16%	3 332 144 323
Investissements	16 794 386	29 821 572	78%	148 023 835
<u>Endettement bancaires</u>	<u>956 223 162</u>	<u>1 161 558 514</u>	<u>21%</u>	<u>911 619 231</u>
CMT	459 678 365	421 017 147	-8%	487 893 650
CCT	496 544 797	740 541 367	49%	423 725 581

N.B. :

- Tous les chiffres sont en Dinars.
- Tous les chiffres ne sont pas audités.
- Les chiffres présentés par métier d'activité sont des chiffres consolidés au niveau de chaque métier.

Le Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires réalisé à la clôture du 1^{er} trimestre 2022 a atteint 916 Millions DT enregistrant une augmentation de 16% par rapport aux réalisations du 1^{er} trimestre 2021.

La Production :

La production a enregistré une augmentation de 16% durant ce trimestre pour atteindre 931 Millions DT.

Les Investissements

Les investissements réalisés, durant ce 1^{er} trimestre 2022, ont atteint 29.8 Millions de Dinars contre 16.7 Millions de Dinars pour la même période en 2021. Les principaux investissements sont les suivants :

Métiers	Projet	Investissement
Intégration Avicole 62%	Extension Abattoirs & centre d'élevage	18,5 Millions DT
Matériaux de construction 11,3%	Extension capacité usine céramique par l'acquisition de nouveaux équipements	3,4 Millions DT
Agro-Alimentaire 9%	Extension capacité des usine par l'acquisition de nouveaux équipements	2,7 Millions DT
Commerce & services 6,2%	Extension parc roulant	1,8 Millions DT
Emballage 5,3%	Extension capacité des usine par l'acquisition de nouveaux équipements	1,6 Millions DT
Transformation d'acier 3%	Extension capacité des usine par l'acquisition de nouveaux équipements	0,9 Millions DT
Bois & Biens d'Equipeement 3%	Extension capacité des usine bois par l'acquisition de nouveaux équipements	0,9 Millions DT

1.2. Indicateurs par métier :

Unité : 1 dinar

Métier	Indicateurs	31/03/2021	31/03/2022	Variation	Année 2021
Intégration Avicole	Chiffre d'affaires Global	173 090 416	208 863 802	21%	783 972 241
	CA Local	165 873 835	198 921 165	20%	750 011 140
	CA Export	7 216 581	9 942 637	38%	33 961 101
	Production	174 128 958	210 116 985	21%	788 676 074
	Investissements	4 482 278	18 474 851	312%	55 585 993
	Endettement	241 382 207	277 111 147	15%	243 926 786
	CMT	158 678 610	148 933 147	-6%	170 576 706
CCT	82 703 597	128 178 000	55%	73 350 080	
Agro-alimentaire	Chiffre d'affaires Global	355 122 603	402 267 669	13%	1 467 488 479
	CA Local	317 467 675	360 060 027	13%	1 331 008 197
	CA Export	37 654 928	42 207 642	12%	136 480 282
	Production	362 225 055	410 313 022	13%	1 452 813 594
	Investissements	2 334 293	2 669 364	14%	30 844 817
	Endettement	248 867 624	391 473 000	57%	234 223 782
	CMT	108 205 183	92 659 000	-14%	116 270 810
CCT	140 662 441	298 814 000	112%	117 952 972	
Transformation d'acier	Chiffre d'affaires Global	50 536 510	73 160 952	45%	223 028 139
	CA Local	17 500 787	22 503 367	29%	64 165 388
	CA Export	33 035 723	50 657 585	53%	158 862 751
	Production	54 074 066	78 282 219	45%	227 488 702
	Investissements	973 304	894 087	-8%	5 137 491
	Endettement	117 177 626	88 914 000	-24%	104 060 798
	CMT	39 784 447	21 858 000	-45%	38 499 493
CCT	77 393 179	67 056 000	-13%	65 561 305	

Métier	Indicateurs	30/03/2021	31/03/2022	Variation	Année 2021
Emballage	Chiffre d'affaires Global	<u>50 351 839</u>	<u>65 958 097</u>	31%	<u>216 178 423</u>
	CA Local	42 639 945	61 283 400	44%	185 068 408
	CA Export	7 711 894	4 674 697	-39%	31 110 015
	Production	49 344 802	64 638 935	31%	211 854 855
	Investissements	1 492 485	1 578 126	6%	8 219 001
	Endettement	<u>94 788 513</u>	<u>78 922 000</u>	-17%	<u>84 126 326</u>
	CMT	47 191 474	4 145 000	-91%	43 589 930
CCT	47 597 039	74 777 000	57%	40 536 396	
Matériaux de construction	Chiffre d'affaires Global	<u>61 097 559</u>	<u>63 646 027</u>	4%	<u>242 343 401</u>
	CA Local	56 555 374	57 502 804	2%	223 860 301
	CA Export	4 542 185	6 143 223	35%	18 483 100
	Production	62 319 510	64 918 948	4%	247 190 269
	Investissements	2 350 765	3 374 185	44%	28 465 451
	Endettement	<u>41 077 734</u>	<u>56 979 000</u>	39%	<u>45 398 707</u>
	CMT	18 642 289	24 676 000	32%	26 357 017
CCT	22 435 445	32 303 000	44%	19 041 690	
Commerce & Services	Chiffre d'affaires Global	<u>73 199 166</u>	<u>70 408 263</u>	-4%	<u>282 388 645</u>
	CA Local	73 197 906	69 522 423	-5%	279 884 483
	CA Export	1 260	885 840	70205%	2 504 162
	Production	73 199 166	70 408 263	-4%	282 388 645
	Investissements	4 550 886	1 852 737	-59%	16 715 072
	Endettement	<u>156 314 388</u>	<u>173 548 000</u>	11%	<u>136 134 190</u>
	CMT	49 785 679	80 694 000	62%	47 674 935
CCT	106 528 709	92 854 000	-13%	88 459 255	
Bois & Bien d'Equiperment	Chiffre d'affaires Global	<u>22 699 476</u>	<u>24 055 067</u>	6%	<u>96 065 362</u>
	CA Local	22 628 962	23 920 585	6%	94 333 666
	CA Export	70 514	134 482	91%	1 731 696
	Production	22 926 471	24 295 618	6%	97 026 016
	Investissements	610 375	931 222	53%	2 869 898
	Endettement	<u>21 111 975</u>	<u>69 673 000</u>	230%	<u>18 640 768</u>
	CMT	5 416 885	26 290 000	385%	6 169 619
CCT	15 695 090	43 383 000	176%	12 471 149	
Immobilier	Chiffre d'affaires Global	<u>1 908 398</u>	<u>8 282 986</u>	334%	<u>24 706 168</u>
	CA Local	1 908 398	8 282 986	334%	24 706 168
	CA Export	0	0		0
	Production	1 908 398	8 282 986	334%	24 706 168
	Investissements	0	47 000		186 112
	Endettement	<u>35 503 095</u>	<u>24 938 367</u>	-30%	<u>45 107 874</u>
	CMT	31 973 798	21 762 000	-32%	38 755 140
CCT	3 529 297	3 176 367	-10%	6 352 734	

Les hausses de revenus ont concerné tous les métiers à l'exception du métier commerce, ci-joint les principales progressions des revenus :

Métier	31/03/2022	Variation en%	Variation en dt
<u>Agro-alimentaire</u>	AGRO-ALIMENTAIRE : croissance de 47 Millions de Dinars soit +13%. Cette croissance est due à la hausse des ventes export de 12% et la hausse des ventes locales de 13%.	<u>13%</u>	47 145 066
<u>Intégration Avicole</u>	Augmentation de 35 Millions de Dinars soit +21%. Cette hausse est due essentiellement à la hausse des ventes export de 38% ainsi que la hausse des ventes local de 20% .	<u>21%</u>	35 773 386
<u>Transformation d'acier</u>	Augmentation de 22 Millions de Dinars soit +45%. Cette hausse est due essentiellement à l'effet de la 1er vague de COVID 19 durant l'année précédente, et la hausse des ventes export	<u>45%</u>	22 624 442
<u>Emballage</u>	Augmentation de 15 Millions de Dinars soit +31%. Cette progression est due essentiellement à la hausse des ventes local de 44% .	<u>31%</u>	15 606 258
<u>Immobilier</u>	Hausse des ventes local suite à la concrétisation de plusieurs contrats .	<u>334%</u>	6 374 588
<u>Matériaux de construction</u>	Augmentation de 2 Millions de Dinars soit 4%. Cette progression est due à la hausse des ventes export de 35%.	<u>4%</u>	2 548 468
<u>Bois & Bien d'Equipement</u>	Augmentation d'un Millions de Dinars soit +6%. Cette hausse est due essentiellement à la hausse des ventes local	<u>6%</u>	1 355 591
<u>Commerce & Services</u>	Baisse de 2.7 Millions de Dinars soit -4%. Cette baisse est due à la baisse des ventes local	<u>-4%</u>	-2 790 903

2. Indicateur d'Activité Individuelle société PGH

Métier	Désignations	1 ^{er} trimestre 2022			31/03/2022		
		2021	2022	Variation	2021	2022	Variation
PGH «prestations de service »	Total Revenus	7 804 495	7 968 807	2%	7 804 495	7 968 807	2%
	Revenus des prestations	7 804 495	7 968 807	2%	7 804 495	7 968 807	2%
	Revenus des Participations	0	0		0	0	0%
	Charges d'exploitation	3 622 994	4 352 455	20%	3 622 994	4 352 455	20%
	Prise de participation	-4 000 197	3 304 505		-4 000 197	3 304 505	33%
	Placements a court terme	4 300 000		-100%	4 300 000	0	-100%
	Solde liquidités et équivalents de liquidités	38 082	9 435 188	24676%	38 082	9 435 188	24676%
	TOTAL des Actifs	627 619 675	623 700 797	-1%	627 619 675	623 700 797	-1%

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNANT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables :	10 941 376,633 dinars
Dividendes à distribuer :	10 939 993,680 dinars
Résultat à reporter :	1 382,953 dinars

Elle fixe par conséquent à 5,335 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du lundi 16 mai 2022 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2022 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 13 mai 2022 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 9 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2022 - AS - 0420

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables : 31,882.703 dinars

Dividendes à distribuer : 31,875.884 dinars

Résultat à reporter : 6,819 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,564 dinar le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 19 mai 2022 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 19 mai 2022 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 18 mai 2022 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 7 600 dinars le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020. Ce montant est pris en charge par SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2022 - AS - 0421

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV L'EPARGNANT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Nabil FRINI* Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Secrétaire Général chez la STB	Président du conseil d'administration de STB SICAR Président du conseil d'administration de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » Représentant permanent de la STB aux conseils d'administration des sociétés suivantes : - Wifack International Bank - Compagnie Générale des Salines de Tunisie « COTUSAL »
Société Tunisienne de Banque « STB » (2 postes)	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'INVESTISSEUR - SICAV AVENIR - Wifack International Bank - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - SICAV L'INVESTISSEUR - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'INVESTISSEUR - SICAV AVENIR - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

STB SICAR	Capital Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none">- STB INVEST SICAF- STB MANAGER- STB FINANCE- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC »- WINTECH TUNISIE- ECOLIVING- INTERCHAUX- Société de Développement Touristique « SDT HADRUMET »
-----------	---------------------------	---

* Représentant permanent de la Société Tunisienne de Banque

2022 - AS - 0422

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV AVENIR**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Dhia BEN AMOR Président Directeur Général de la SICAV	Chef du pôle Risque crédit et résolutions à la Société Tunisienne de Banque	Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de la Société d'Etudes et de Développement Touristique « GREEN GOLF »
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'INVESTISSEUR - Wifack International Bank - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'INVESTISSEUR
STB FINANCE	Intermédiaire en Bourse	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB MANAGER - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - IMACO TUNISIE - L'Immobilière de l'Avenue

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'EPARGNANT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2022, SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2021, **à compter du 16 mai 2022** :

Un dividende brut de 5,335 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire aux guichets de la STB,

- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2022; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 13 mai 2022 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2022, SICAV AVENIR informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2021, **à compter du 19 mai 2022:**

Un dividende brut de 1,564 dinar par action

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire aux guichets de la STB,

- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 19 mai 2022; la solte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 18 mai 2022 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;
- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	212,262	212,292
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,737	145,760
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,198	121,215
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,897	130,918
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,615	126,631
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,706	126,727
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,669	121,685
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,088	49,093
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,409	35,413
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,510	120,528
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,752	18,754
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,360	131,368
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,233	1,233
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,495	127,512
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,380	12,381
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	179,057	179,085
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,257	12,259
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,989	102,005
19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	104,092	104,109
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,590	14,591
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,988	2,001
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,672	66,679
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,744	137,702
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,915	104,889
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,085	113,102
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	140,483	140,446
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	538,020	537,915
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	137,597	137,762
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	179,881	179,653
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,249	99,255
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,803	132,849
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	163,532	162,560
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	144,195	144,122
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,668	22,646
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	94,730	94,635
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	224,121	227,001	227,572
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	133,057	135,141
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,686	217,788
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,927	2,932
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,651	2,658
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,694	63,607
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,352	1,353
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,224	1,222
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,199	1,197
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,073	105,234
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1146,146	1148,768
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,679	12,732
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,341	10,396
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,265	12,308
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	88,261	88,042
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,259	1,254

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	111,061	111,075	
54 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,926	102,937	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,673	109,688	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,849	106,865	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	109,330	109,349	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,652	111,668	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	108,186	108,202	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	105,112	105,126	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,646	103,647	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,882	108,898	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	111,089	111,108	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,325	107,337	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,525	106,537	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,262	102,277	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,334	106,349	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,798	105,811	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	108,037	108,048	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,440	106,456	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,609	104,622	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	109,077	109,090	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,536	104,548	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,441	111,455	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	108,343	108,360	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,910	110,927	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,283	114,026	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,024	63,788	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	99,222	99,498	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,226	18,224	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	281,141	280,740	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2228,811	2236,694	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,979	70,934	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,454	56,452	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,183	107,191	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,594	11,584	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,861	15,849	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,954	15,985	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,126	14,149	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,983	8,963	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	104,027	104,043	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	82,604	82,486	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	86,708	86,637	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	104,151	104,097	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	92,084	91,919	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,168	-	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,529	95,829	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	147,317	147,191	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,974	101,716	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	121,309	121,167	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,288	121,501	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	181,656	182,103	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,456	170,695	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,372	167,544	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,020	22,099	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	142,114	141,425	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	160,388	159,816	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5236,915	5233,503	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	91,143	91,416	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4577,781	4595,025	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,081	10,099	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,617	170,092	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10993,214	11036,746	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	123,833	123,453	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 avril 2022, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-Résolutions adoptées :

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31 décembre 2021 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de (- 68.502.369,235) dinars tunisien.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat réalisé au titre de l'exercice 2021 comme suit :

* PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 *		
مشروع تخصيص أرباح سنة 2021		
RESULTAT DE L'EXERCICE - déficitaire	-68 502 369,235	نتيجة السنة - نتيجة سلبية
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT		احتياطات لإعادة الاستثمار
RELIQUAT		الرصيد المتبقي
REPORT A NOUVEAU	865 520,033	نتائج مؤجلة
RESERVES DISPONIBLES		احتياطات محررة
BENEFICE A REPARTIR		نتيجة السنة للتخصيص
RESERVE LEGALE (5%)		احتياطات قانونية
RESERVE A REGIME SPECIAL		احتياطات ذات نظام خاص
DIVIDENDE A DISTRIBUER		حصص أرباح
REPORT A NOUVEAU	-67 636 849,202	نتائج مؤجلة

Cette résolution a été adoptée à la majorité

Troisième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la désignation par cooptation de :

- Madame OLFA BENOUDA SIOUD, en sa qualité d'Administrateur indépendant en remplacement de Feu Ali TAHER DEBAYA, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.
- Monsieur LOUAI IBRAHIM MOHAMED SHAHZADEH, en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur GHASSEN TARAZI, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31 décembre 2021 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de (- 61.429) milles dinars tunisiens.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

Septième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'assemblée générale ordinaire confère à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan après affectation
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	262 507	314 423
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	614 289	440 128
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 155 992	5 121 128
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 387 381	1 315 915
AC6 Valeurs immobilisées	6	117 039	95 178
AC7 Autres actifs	7	123 504	112 441
TOTAL ACTIF		7 660 712	7 399 214
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	100 000	58 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	367 186	124 896
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 902 342	5 970 282
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	543 537	484 024
PA5 Autres passifs	12	192 196	208 060
TOTAL PASSIF		7 105 261	6 845 262
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		128 000	100 000
CP2 Réserves		495 087	444 987
CP5 Résultats reportés		(67 637)	767
CP6 Résultat de l'exercice		-	8 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	555 450	553 952
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 660 712	7 399 214

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible(*)	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450
Affectations du résultat 31.12.2021											
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	(68 502)	68 502	-
Solde au 31.12.2021 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	(67 637)	-	555 450

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

الوظائف التي يشغلها حالياً خارج الشركة التابعة	عضويته في مجالس إدارات شركات أخرى	عضو مجلس الإدارة وجنسيته
البنك العربي/المدير العام التنفيذي	- بنك عُمان العربي - البنك العربي استراليا - شركة مجموعة العربي للاستثمار -Endeavor Jordan	الأنسة رندة محمد توفيق الصادق / أردنية
مدير عام شركة SETCAR	- رئيس مجلس ادارة شركة SETCAR MAGRIMEX STAROIL - رئيس مجلس ادارة الشركة العربية للإيجار	السيد فريد عباس / تونسية
مسؤول المخاطر بالبنك العربي على مناطق الإمارات, قطر, الجزائر و المغرب	---	السيد لؤي إبراهيم شاهزاده
مدير ادارة الخدمات المصرفية للأفراد/ البنك العربي	- البنك العربي الإسلامي الدولي - شركة الفنادق والسياحة الأردنية	السيد نعيم راسم كامل الحسيني / السعودية
مدير منطقة الأردن / البنك العربي	- البنك العربي السوداني - بنك عُمان العربي - الشركة الأردنية لضمان القروض - شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات - شركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار - شركة التجمع البنكي لإدارة الشركات (ممثل شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات) - شركة الصندوق السعودي الأردني للاستثمار (ممثلاً لشركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار)	السيد وليد محي الدين محمد السمهوري / أردنية
		السيد نصري فكتور ملحمي / سويسرية
مدير التخطيط المالي والتقارير / البنك العربي	- شركة مجموعة العربي للاستثمار	السيد فراس جاسر جميل زياد / أردنية
رئيس ومدير عام شركة Sotuver Sicam TPR	شركة TPR	السيد يحيى يوسف بياحي / تونسية
---	---	السيد حمادي بن سدرين / تونسية
مدير عام مجمع الزرزي	- شركة GMT - شركة ATL GMG	السيد رضا الزرزي / تونسية
أستاذة جامعية	---	السيدة الفة بنعودة صبيد / تونسية
المدير التنفيذي لشركة G-Path for Consulting Services - البحرين	---	السيد محمد أحمد محمد العسوس / أردنية

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF»

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 avril 2022, la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF» publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Pierre CASTEL
- Monsieur Mohamed Ali BAKIR
- Monsieur Michel PALU
- Monsieur Sélim RIAHI

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2021 :

RESULTAT NET AU 31/12/2021		<u>17 431 933,185</u>
RESULTATS REPORTEES		13 928 296,901
RESULTAT DISPONIBLE		<u>31 360 230,086</u>
	RELIQUAT 1	<u>31 360 230,086</u>
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu disponible		0,000
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>31 360 230,086</u>
DIVIDENDES 2021		16 800 000,000
	RELIQUAT 2	<u>14 560 230,086</u>
RESULTATS REPORTEES 2021		<u>14 560 230,086</u>

Soit un dividende de 0,600 dinar par action, ou 60% du nominal.

La mise en paiement s'effectuera à partir 28 avril 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

(Exprimé en dinars)

<u>Actifs</u>				
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>Actifs immobilisés</u>				
	Immobilisations incorporelles		16 751	16 751
	Moins : amortissements		13 912	12 346
			2 838	4 404
	Immobilisations corporelles		425 727	425 727
	Moins : amortissements		382 475	338 596
			43 252	87 131
	Immobilisations financières		23 557 980	23 175 180
	Moins : provisions		8 119 970	6 953 813
			15 438 010	16 221 367
	<u>Total des actifs immobilisés</u>		15 484 100	16 312 902
	<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		15 484 100	16 312 902
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
	Intermédiaires en bourse		8 600	21 945
	Autres actifs courants		2 484 721	3 135 457
	Provisions		1 486	
			2 483 235	3 135 457
	Placements et autres actifs financiers		31 882 958	49 414 227
	Provisions		2 979 977	2 507 788
			28 902 981	46 906 438
	Liquidités et équivalents de liquidités		26 435 645	7 167 124
	<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		57 830 461	57 230 964
	<u>Total des actifs</u>		73 314 560	73 543 866

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	Notes	31/12/21	31/12/20
Capital social		28 000 000	28 000 000
Réserve Légale		2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires		1 777 162	1 777 162
Prime d'émission		2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial		4 213 996	4 213 996
Réserves pour réinvestissements exonérés		822 838	822 838
Résultats reportés		14 560 230	13 928 297
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		54 592 976	53 961 043
Total des capitaux propres après affectation		54 592 976	53 961 043
Passifs non courants			
Provision pour risques et charges		507 387	501 398
Total des passifs non courants		507 387	501 398
PASSIFS COURANTS			
Intermédiaires en Bourse			
Autres passifs courants		18 214 198	19 081 426
Concours bancaires et autres passifs financiers			
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		18 214 198	19 081 426
Total des passifs		18 214 198	19 081 426
Total des capitaux propres et des passifs		73 314 560	73 543 866

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour réinvestissement exonérés	Réserves à régime	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	4 213 996	2 418 750	13 928 297	17 431 933	71 392 976
Affectation résultats reportés							17 431 933	-17 431 933	
Affectation résultat 2021-résultats reportés 2021									
Dividende 2021							-16 800 000		-16 800 000
Solde au 31 décembre 2021 après affectation	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	4 213 996	2 418 750	14 560 230	0	54 592 976

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Expiration mandat (Exercice)	DERNIERES FONCTIONS	Administrateur dans d'autres sociétés filiales du Groupe
Monsieur Mustapha ABDELMOULA	Président du Conseil	2022	D.G. du Groupe S.F.B.T.	SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/STBN/SOSTEM
Monsieur Mohamed BOUSBIA	Administrateur	2023	P.D.G. du Groupe S.F.B.T.	SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/STBN/SOSTEM
Monsieur Pierre CASTEL	Administrateur	2021	Président du Groupe B.G.I. France	SFBT
Monsieur Jean-Claude PALU	Administrateur	2023	Directeur Général	SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/STBN/SOSTEM
Monsieur Michel PALU	Administrateur	2021	Groupe B.G.I. France	SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/STBN
Monsieur Guy DE CLERCQ	Administrateur	2023	Groupe B.G.I. France	SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/STBN/SOSTEM
Monsieur Mohamed Ali BAKIR	Administrateur	2021	Groupe B.G.I. France	LA PREFORME/SOSTEM
Monsieur Selim RIAHI	Administrateur	2021	P.D.G. de Windy Investissements et Participations.	
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie représentée par Mr Mohamed BOUSBIA	Administrateur	2023		

INFORMATIONS POST AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 avril 2022, la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2019 pour un montant de 3.385.835 Dinars, devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 1.123.585 Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2021		15 195 102,084
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	2 718,776	
Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*)		
:	1 123 585,000	
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		1 126 303,776
	28 261	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	671,773	
Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	2 262 250,000	
Total Report à nouveau (soumis à la R/S) :		30 523 921,773
Total		46 845 327,633
Dotations au fonds social		-700 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-8 104 000,000
Solde à affecter		38 041 327,633
Total des Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	1 125 000,000	
Total des Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	8 375 000,000	
Total des Dividendes à distribuer		-9 500 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	1 303,776	
	28 540	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	023,857	
Total Report à nouveau		28 541 327,633

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 1,900 DT par action, dont 0,225 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 1,675 DT soumis à la retenue à la source.

La date de mise en paiement de ces dividendes est fixée le 21 avril 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 30.000 DT par Comité au titre de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021, englobant les rémunérations des Comités, à 180.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2022, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

Exprimés en Dinars

	31 Décembre		Variation	
	2021	2020	MONTANT	%
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	33 242 406	7 786 345	25 456 061	326,93%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	502 518 820	502 121 127	397 693	0,08%
Portefeuille-titres commercial	63 001 145	55 618 816	7 382 329	13,27%
Portefeuille d'investissement	39 025 577	36 502 665 (*)	2 522 912	6,91%
Valeurs Immobilisées	8 168 160	8 350 333	-182 173	-2,18%
Autres actifs	10 495 481	11 385 030	-889 549	-7,81%
TOTAL DES ACTIFS	656 451 587	621 764 317	34 687 270	5,58%

	31 Décembre		Variation	
	2021	2020	MONTANT	%
PASSIFS				
Dettes envers la clientèle	7 604 347	4 976 755	2 627 592	52,80%
Emprunts et dettes rattachées	476 176 148	456 070 845	20 105 303	4,41%
Fournisseurs et comptes rattachés	56 033 661	51 214 365	4 819 296	9,41%
Autres passifs	16 971 873	15 668 386	1 303 487	8,32%
TOTAL DES PASSIFS	556 786 029	527 930 352	28 855 677	5,47%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	25 000 000	25 000 000	0	0,00%
Réserves	49 614 373	44 465 127	5 149 246	11,58%
Résultats reportés	28 548 295	27 859 226	689 069	2,47%
Actions propres	-3 497 108	-3 490 388	6 720	0,19%
Total des capitaux propres	99 665 559	93 833 965	5 831 594	6,21%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	656 451 587	621 764 317	34 687 270	5,58%

III - L'état d'évolution des capitaux propres

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Compléments d'apport	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	28 264 391	15 195 102	(3 497 108)	6 967	109 165 559
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			(3 385 835)		3 385 835				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 Avril 2022			8 104 000	700 000	6 391 102	(15 195 102)			0
Dividendes					(9 500 000)				(9 500 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 308 663	28 541 328	0	(3 497 108)	6 967	99 665 559

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Nom /Raison sociale	Fonction	Représenté par	Mandat	Adresse	Activité
M. Mohamed BRIGUI	Président du Conseil d'Administration	Lui-même	2020-2022	Tunis	PDG Société Touristique OCEANA PDG Société Générale Financière
Tunisian Travel Service	Administrateur	M. Raouf NEGRA	2020-2022	Tunis	Directeur Administratif et Comptable du groupe TTS
Société Générale Financière	Administrateur	Mme. Héla BRIGUI HAMIDA	2020-2022	Tunis	PDG Société « CIL IMMOBILIERE » PDG Société « CIL SICAR »
M. Habib BOUAZIZ	Administrateur	Lui-même	2020-2022	Tunis	Gérant de la société immobilière Ezzamni Administrateur à l'UIB
M. Sofène HAJ TAIEB	Administrateur	Lui-même	2020-2022	Tunis	Directeur général de la société « La Française Investment Solutions »
M. Skander KAMOUN	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	Lui-même	2020-2022	Tunis	Gérant de la société DELLMANN
M. Chokri BEN AYED	Administrateur Indépendant	Lui-même	2020-2022	Tunis	Retraité
M. Mustapha BEN HATIRA	Administrateur Indépendant	Lui-même	2021-2022	Tunis	Retraité

INFORMATIONS POST AGE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 avril 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les mises à jour apportées aux articles 25-2 et 35 des statuts, effectuées en 2020 conformément aux nouvelles dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Les articles adoptés se présentent comme suit :

Article 25 : Evitement des conflits d'intérêts – Régime spéciale de certaines opérations

25-2 : Opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit :

1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent (10%), ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à la lumière d'un rapport spécial des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société ».

2. Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes, les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont le montant est supérieur à Cinquante Millions (50 000 000) de Dinars Tunisiens.
- La cession de 50% ou plus de la valeur brute des actifs immobilisés de la société.

Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.

Article 35 : Convocation

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les quatre premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement par le Conseil d'Administration soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur une première convocation ne peuvent se tenir qu'elle qu'en soit la nature, avant le vingt deuxième (22ème) jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises.

Les titulaires d'actions nominatives qui en ont fait la demande peuvent être convoqués, à leur frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2021, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPCVM et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Tunis, le 29 mars 2022

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	32 797 436,046	25 890 420,177
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		27 210 200,712	20 737 863,781
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		5 587 235,334	5 152 556,396
AC2	DISPONIBILITES	AC2	288 240,190	378 089,219
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	51 292,959	11 507,643
TOTAL ACTIF			33 136 969,195	26 280 017,039
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	35 859,318	26 766,309
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	79 006,358	551 189,846
TOTAL PASSIF			114 865,676	577 956,155
ACTIF NET			33 022 103,519	25 702 060,884
CP1	CAPITAL	CP1	32 000 302,946	25 384 253,997
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	1 021 800,573	317 806,887
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		1 058 944,641	318 281,338
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-37 144,068	-474,451
ACTIF NET			33 022 103,519	25 702 060,884
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			33 136 969,195	26 280 017,039

ETAT DE RESULTAT		Note	31/12/2021	31/12/2020
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 489 180,352	650 514,020
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 143 882,043	459 898,100
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		345 298,309	190 615,920
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	0,000
	REVENUS DES PLACEMENTS		1 489 180,352	650 514,020
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-386 571,328	-297 187,114
	REVENU NET DES PLACEMENTS		1 102 609,024	353 326,906
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-43 664,383	-35 045,568
	RESULTAT D'EXPLOITATION		1 058 944,641	318 281,338
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-37 144,068	-474,451
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 021 800,573	317 806,887
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		37 144,068	474,451
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2 142 576,785	-1 031 668,862
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-395 100,134	-90 148,099
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-24 136,063	-37 838,548
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 782 285,229	-841 374,171

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2021	31/12/2020
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 782 285,229	-841 374,171
AN1-A	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 058 944,641	318 281,338
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2 142 576,785	-1 031 668,862
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-395 100,134	-90 148,099
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-24 136,063	-37 838,548
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 537 757,406	8 546 987,483
	SOUSCRIPTIONS	5 688 258,357	8 546 987,483
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	5 925 920,000	8 496 870,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-447 419,165	-269 854,004
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	210 006,112	320 445,938
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-248,591	-474,451
	RACHATS	-1 150 500,951	0,000
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-1 108 750,000	0,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-35 089,951	0,000
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	30 234,477	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-36 895,477	0,000
	VARIATION DE L'ACTIF NET	7 320 042,635	7 705 613,312
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	25 702 060,884	17 996 447,572
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	33 022 103,519	25 702 060,884
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 613 905	1 764 218
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	3 095 622	2 613 905
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	9,832	10,200
B-	FIN DE L'EXERCICE	10,667	9,832
AN6	TAUX DE RENDEMENT	8,50%	-3,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR est un Fonds Commun de Placement de capitalisation de catégorie mixte exclusivement destiné au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Avril 2017 et a été constitué le 17 Octobre 2017 pour une durée de 6 ans.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 06 Novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds « FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR », l'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2018.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons de trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2021</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-1 Actions et Droits rattachés		26 784 406,178	27 210 200,712	82,40%
ASSAD	142 037	391 745,955	235 355,308	0,71%
ATTIJARI BANK	27 800	968 783,829	845 509,200	2,56%
BIAT	48 573	2 667 373,580	2 876 687,352	8,71%
CARTHAGE CEMENT	8 346	11 600,940	11 025,066	0,03%
CEREALIS	1 399	12 297,210	12 592,399	0,04%
DELICE HOLDING	57 799	809 075,877	863 517,060	2,61%
EURO-CYCLES	48 629	1 178 038,647	1 559 142,998	4,72%
LAND'OR	91 749	748 945,585	807 391,200	2,45%
MAGASIN GENERAL	250	4 500,000	4 157,500	0,01%
MONOPRIX	68 551	485 522,978	314 854,743	0,95%
MPBS	19 300	102 386,010	100 012,600	0,30%
ONE TECH HOLDING	170 672	1 537 549,237	1 479 896,912	4,48%
ONE TECH HOLDING DA 2021-1/2	170 738	769 104,617	1 367 611,380	4,14%
POULINA G H	171 989	1 976 569,784	1 959 298,688	5,93%
SAH LILAS	204 103	2 403 865,399	2 271 258,184	6,88%
SAM	60 900	185 719,330	164 795,400	0,50%
SFBT	113 661	1 920 051,981	2 069 653,149	6,27%
SMART TUNISIE	25 737	656 293,500	688 696,383	2,09%
SMART TUNISIE NS 2021	5 595	142 672,500	142 672,500	0,43%
SOMOCER	196 537	189 644,139	165 091,080	0,50%
SOTIPAPIER	355 631	2 146 755,918	2 011 448,936	6,09%
SOTRAPIL	28 500	387 743,246	366 082,500	1,11%
SOTUVER	272 200	1 728 766,987	1 984 882,400	6,01%
STAR	484	58 080,000	59 043,160	0,18%
TELNET HOLDING	97 017	840 916,021	803 300,760	2,43%
TPR	470 825	1 944 690,443	2 024 547,500	6,13%
UIB	53 600	1 083 442,817	840 716,000	2,55%
UNIMED	160 522	1 432 269,649	1 180 960,354	3,58%
AC1-B Emprunts d'Etat		5 263 665,300	5 587 235,334	16,92%
BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	1 641	1 481 987,100	1 582 257,146	4,79%
BTA 13 AVRIL 2028 6.7% (2)	1 912	1 799 198,200	1 873 042,259	5,67%
BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5% (1)	460	415 380,000	419 121,312	1,27%
BTA 13 MAI 2027 7.2% (1)	1 100	982 300,000	1 050 695,890	3,18%
BTA 26 JANVIER 2028 7.5% (1)	640	584 800,000	620 813,765	1,88%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			41 304,962	0,13%
Total portefeuille titres		32 048 071,478	32 797 436,046	99,32%

- (1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **88 063,840 DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.
- (2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **41 304,962 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT TUNISIAIR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2020	27 308 007,837	169 825,780	-1 587 413,440	25 890 420,177	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	8 443 378,454			8 443 378,454	
Emprunt d'Etat (BTA)	1 384 060,000			1 384 060,000	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-4 078 394,813			-4 078 394,813	-412 977,434
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-1 008 980,000			-1 008 980,000	17 877,300
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
* Variation des plus ou moins-values latentes sur titres			2 142 576,776	2 142 576,776	
* Variations des intérêts courus		24 375,452		24 375,452	
Solde au 31 décembre 2021	32 048 071,478	194 201,232	555 163,336	32 797 436,046	-395 100,134

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 489 180,352 Dinars** au 31/12/2021 contre **650 514,020 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Revenus des actions	1 143 882,043	459 898,100
· Dividendes	1 143 882,043	459 898,100
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	345 298,309	190 615,920
· Intérêts courus	23 224,762	73 406,166
· Intérêts échus	322 073,547	117 209,754
TOTAL	1 489 180,352	650 514,020

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, **288 240,190 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021, à **51 292,959 Dinars** contre **11 507,643 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	0,000	5 554,827
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	51 292,959	5 952,816
Total	51 292,959	11 507,643

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2021, à **386 571,328 Dinars** contre **297 187,114 Dinars** au 31/12/2020, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	347 914,192	267 468,400
Rémunération du dépositaire	38 657,136	29 718,714
Total	386 571,328	297 187,114

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à **43 664,383 Dinars** contre **35 045,568 Dinars** au 31/12/2020, et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	32 533,031	25 105,324
Rémunération CAC	10 573,685	9 530,806
Charges Diverses	557,667	409,438
Total	43 664,383	35 045,568

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à **114 865,676 Dinars** contre **577 956,155 Dinars** au 31/12/2020, et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	35 859,318	26 766,309
PA2	Autres créditeurs divers	79 006,358	551 189,846
TOTAL		114 865,676	577 956,155

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **35 859,318 Dinars** contre **26 766,309 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire/Commission fixe	29 331,888	24 089,679
Dépositaire	6 527,430	2 676,630
Total	35 859,318	26 766,309

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2021, à **79 006,358 Dinars** contre **551 189,846 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
État, impôts et taxes	2 634,080	4 333,423
Redevance CMF	2 780,237	2 190,166
Honoraires CAC	10 584,901	9 679,011
Autres créditeurs divers	697,348	210,386
Sommes à régler/Achat d'actions en bourse	62 309,792	534 776,860
Total	79 006,358	551 189,846

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2021, se détaillent comme suit :

	2021	2020
<u>Capital début de l'exercice (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	26 139 050,000	17 642 180,000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	2 613 905	1 764 218
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	196	168
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	5 925 920,000	8 496 870,000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	592 592	849 687
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	1 108 750,000	0,000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	110 875	0
<u>Capital fin de l'exercice</u>		
	32 000 302,946	25 384 253,997
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	30 956 220,000	26 139 050,000
<input type="checkbox"/> Sommes non capitalisables ⁽¹⁾	-499 757,228	-1 740 588,700
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisées ⁽²⁾	1 543 840,174	985 792,697
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	3 095 622	2 613 905
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	196	196

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à - **499 757,228 Dinars** au 31/12/2021 contre -**1 740 588,700 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-1 740 588,700	-311 079,187
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	1 723 340,588	-1 159 655,509
§ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 142 576,785	-1 031 668,862
§ +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-395 100,134	-90 148,099
§ Frais de négociation de titres	-24 136,063	-37 838,548
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-482 509,116	-269 854,004
§ Aux émissions	-447 419,165	-269 854,004
§ Aux rachats	-35 089,951	0,000
Total des sommes non capitalisables	-499 757,228	-1 740 588,700

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2021 à **1 543 840,174 Dinars** contre **985 792,697 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	985 792,697	179 694,919
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	317 806,887 (*)	485 651,840
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	240 240,590	320 445,938
§ Aux émissions	210 006,112	320 445,938
§ Aux rachats	30 234,477	0,000
Total des sommes capitalisées	1 543 840,174	985 792,697

(*) Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision du CA du 29/03/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	318 281,338
Régularisation du résultat capitalisable	- 474,451
Sommes capitalisées- Exercice 2020	317 806,887

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat capitalisable de l'exercice	1 058 944,641	318 281,338
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-37 144,068	-474,451
Sommes capitalisables	1 021 800,573	317 806,887

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	0,481	0,249	0,415	0,437
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-0,125	-0,114	-0,124	-0,322
<input type="checkbox"/> Revenu net des placements	0,356	0,135	0,291	0,115
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0,014	-0,013	-0,016	-0,020
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	0,342	0,122	0,275	0,095
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	-0,012	0,000	0,000	0,007
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisables de l'exercice	0,330	0,122	0,275	0,102
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,012	0,000	0,000	-0,007
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,692	-0,395	-0,473	0,269
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,128	-0,034	-0,220	0,596
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-0,008	-0,014	-0,018	-0,043
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,557	-0,444	-0,711	0,822
Résultat net de l'exercice	0,899	-0,322	-0,436	0,917
<input type="checkbox"/> Résultat non capitalisables de l'exercice	0,557	-0,444	-0,711	0,822
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat non capitalisable	-0,052	-0,046	-0,052	-0,236
<input type="checkbox"/> Sommes non capitalisables de l'exercice	0,504	-0,491	-0,763	0,586
<input type="checkbox"/> Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	10,667	9,832	10,200	10,688

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,176%	1,198%	1,200%	2,758%
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,133%	0,141%	0,152%	0,171%
<input type="checkbox"/> Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,221%	1,283%	2,673%	0,813%
Actif net moyen	32 871 581,795	24 805 940,890	18 176 845,573	12 133 713,538

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La gestion comptable du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de **0,9 % HT** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR réalise un rendement annuel supérieur à TMM+1.75%.

Cette commission de surperformance est de **10% HT** par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et TMM+1.75%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

Ladite commission de surperformance a été supprimée par décision du conseil d'administration de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT réuni le 19/02/2019 et ce, à compter du 26/04/2019.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR, elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de **0,1% HT** de l'actif net de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.